

AUTORISATION DE DOMICILIATION DE SIEGE SOCIAL

Je soussigné(e) :

NOM : .....

PRENOMS : .....

Demeurant à .....

AUTORISE PAR LA PRESENTE LA SOCIETE:.....

inscrite au RCS de .....

sous le numéro.....

à fixer son siège social administratif dans les locaux m'appartenant, situés :.....

*(ci-joint copie Taxe Foncière ou titre de propriété + quittance EDF ou téléphone du locataire)*

à compter du .....

La présente autorisation est accordée à titre gratuit pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés du (ou de la) bénéficiaire de la présente

Fait à

Le

Signatures du propriétaire et du locataire  
*(Précédées de la mention « Lu et approuvé »)*

Une société commerciale demandant son immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés peut déclarer comme siège social, le domicile de son représentant légal dès lors qu'aucune disposition législative ou stipulation contractuelle ne s'y oppose. Dans le cas contraire, la domiciliation ne pourra ni excéder 5 ans à compter de la création de la société, ni dépasser le terme légal de l'occupation des locaux (en cas de déménagement, il est impossible de prolonger cette domiciliation).

Cette déclaration n'entraîne ni changement d'affectation des locaux, ni application du statut des baux commerciaux. Cette domiciliation n'est qu'administrative, elle ne permet pas au déclarant d'exercer son activité commerciale à son domicile (aucune réception de clientèle ou de marchandises)

Source : Loi n° 84-1149 du 21 décembre 1984, Loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et Loi n°2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003